



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°31 du : 6 octobre 2021
Délibération n° : 2021.025
Page 1 sur 2

Objet : POLITIQUE DE PAYS : Mise en place d'une mission répondant au Plan Avenir Montagne

Par suite d'une convocation en date du 28 septembre 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Réotier le 6 octobre 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Pouvoir à Marine MICHEL</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Excusé</i>
Claudine CHRETIEN	<i>Présente</i>	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	<i>Pouvoir à Pierre LEROY</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	<i>Présent</i>	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<i>Excusé</i>	Marine MICHEL	<i>Présente</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 3/4 voix			
Dominique MOULIN	<i>Présent</i>	Guillaume DEJY	<i>Excusé</i>
Michel MOURONT	<i>Présent</i>	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Présent</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>	Marie BAILLARD	<i>Présente</i>
Alice PRUD'HOMME	<i>Présente</i>	<i>En attente de remplacement</i>	

Vu

Le Plan Avenir Montagne, et notamment sa composante Avenir Montagne Ingénierie, présenté le 28 mai 2021 par le gouvernement ;

La délibération 2021.013 relative à l'engagement du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras dans un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) ;

L'avis favorable du bureau du 15 septembre 2021.

CONSIDERANT

Que le Plan Avenir Montagne a vocation à permettre aux territoires de montagnes de développer une stratégie touristique durable, résiliente et diversifiée ;

Que le Plan Avenir Montagne doit être cohérent et intégré au CRTE ;

Que le Plan Avenir Montagne Ingénierie attribue des financements sur trois volets, dont l'ingénierie territoriale afin de mettre en place une stratégie de développement ;



AR Prefecture

005-200052801-20211006-DEL2021025-DE
 Reçu le 07/10/2021
 Publié le 07/10/2021

PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
 • Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
 BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
 GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°31 du : 6 octobre 2021

Délibération n° : 2021.025

Page 2 sur 2

Objet : POLITIQUE DE PAYS : Mise en place d'une mission répondant au Plan Avenir Montagne

Que le territoire du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est un territoire de montagne, touristique et engagé depuis de nombreuses années dans la transition écologique par le biais de différents programmes, labels et missions (TEPCV, PCAET, CTES...);

Que les 3 EPCI membres ont déposé une candidature Espace Valléen, définissant leur stratégie touristique;

Que, en complémentarité avec les stratégies définies par les Espaces Valléens, le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras peut déployer, en cohérence avec son projet de territoire et le CRTE, une mission avenir montagne pour animer et développer une politique locale touristique respectueuse, sobre, diversifiée et résiliente;

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est en mesure de fournir cette ingénierie territoriale;

Que l'échelle du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est pertinente pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une telle stratégie et cela en lien avec ses EPCI et les programmes en cours sur le territoire.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	10
Nombre de membres présents	8	Nombres de membres représentés	2
Nombre de suffrages exprimés		10	
Pour	10	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras candidate au Plan Avenir Montagne Ingénierie;

Décide de dédier les moyens humains et financiers pour le suivi de cette mission et d'inscrire la dépense afférente au budget 2022 et pour les années suivantes et cela pour la durée du Plan Avenir Montagne;

Autorise le Président ou son représentant à signer tout contrat, acte, convention, demande de subvention et document nécessaire à la bonne réalisation de cette action.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
 Pierre LEROY